L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf août,

Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 août 2021

<u>Présents</u>: Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Danielle HUGUET, Catherine AUGUIN, Denis CHAUVET, Gérard VERDIER (à partir de 20 h 50)

Absents avec pouvoir : Méloé TRONCHE (pouvoir à C. AUGUIN), Laurent MARION (pouvoir à P. MOINS).

Absente excusée : Véronique PISSAVY.

Secrétaire de séance : Catherine AUGUIN.

\*\*\*\*\*\*

# <u>Objet n° 1</u>: <u>MISE EN PLACE DES MOYENS MODERNES DE PAIEMENT (PRÉLÈVEMENT et PAYFIP). DE 2021-37 bis</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, une modification de l'implantation des services de la Direction Générale des Finances Publiques intervient dans le département du Puy-de-Dôme. Les activités de la trésorerie de Besse et Saint Anastaise sont reprises par le Service de Gestion Comptable d'ISSOIRE qui nous invite à moderniser nos moyens de paiements auprès des redevables de la collectivité (Payfip et prélèvement)

A l'unanimité, les élus donnent mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la DGFIP.

Dit que cette possibilité sera ouverte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## <u>Objet n° 2 : FUSION DES RÉGIES DU GITE D'ÉTAPE DES RIVAUX ET DU GITE DE SOUGEAT LA SOUZE. DE 2021-38</u>

Dans le cadre de la mise en place d'un plan de rationalisation préconisé par le Service de Gestion Comptable d'Issoire, il est décidé de fusionner les deux régies mises en objet avec ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor pour l'envoi des chèques au centre d'encaissement) et la mise en place d'un moyen moderne de paiement (TPE et ou Payfip).

### Objet n° 3: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. DE 2021-39

Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :

•	Comité des fêtes	200€
•	Les Amis d'Egliseneuve	360 €
•	Club de l'Amitié	450 €
•	Société de Chasse « La Montagnarde »	500€
•	Envie de Cézalier	100€

#### Objet n° 4: FERMAGES 2021. DE 2021-40

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Monsieur Thierry CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2021 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 523.36 €

<u>Le montant du fermage annuel pour 2021 dû par Monsieur Thierry CHAUVET (nouveau locataire) pour le Pré de Gendre, Pré des Rivaux et Pré de la Mage s'établit comme suit : 721.58 €</u>

Le montant du fermage annuel pour 2021 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix : 291.55 €

2021-22

## Objet n° 5: FACTURATION DÉNEIGEMENT A MONSIEUR BOYER DE 2021-41

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'épisode neigeux de ce début d'année, il a été contraint de faire appel à l'entreprise GOMINARD pour ouvrir le chemin de Moudeyre et des Grangeounes et ce à la demande de Monsieur BOYER, propriétaire d'un troupeau de bovins pris dans la neige.

Compte tenu que cette intervention d'urgence n'aurait pas eu lieu d'être si l'agriculteur en question avait été prévoyant, il est décidé, à l'unanimité, de lui facturer la prestation pour un montant de 576 €.

## <u>Objet n°6 : RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE 2020-2021 DE 2021-42</u>

A l'unanimité, il est décidé de fixer la participation pour la période hivernale 2020-2021 comme suit :

Alain et Martine BLAVIGNAC
Max et Paulette LACHAIZE
1 539.00 €
1 231.20 €

#### Objet n°7: MODIFICATON DES STATUTS DU SIEG DE 2021-43

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie.
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires

### Objet n° 8: INFORMATIONS DIVERSES:

- MAGASIN VIVAL: une déclaration préalable a été déposée pour une demande de création d'ouverture afin de ventiler les chambres froides du magasin exploité par Madame Karen MAIRE.
- SICTOM DES COUZES: Déploiement du tri sélectif: Dans le cadre du déploiement des dispositifs de collecte au plus près des usagers, le SICTOM prévoit la mise en place de « bacs jaunes » dans certains hameaux. Six points de collecte, tous situés en bordure de RD, ont été retenus: « Chez Gouny », Charjoux (à proximité du gite de Sougeat), Dressondeix, Entraigues, Espinat, et Bogon.
- ÉCOLE: Les travaux d'aménagement de la classe du rez-de-chaussée sont en cours d'achèvement. L'école devrait accueillir une dizaine d'enfants à la rentrée en classe unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.